direction g^{ale} adjointe **SOL**idarités



Procédure de réinscription élève/étudiant

Les représentants légaux doivent réinscrire les élèves et étudiants en situation de handicap devant bénéficier de la prise en charge financière de leur transport scolaire par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sur le logiciel TransScolaire.

Cette procédure concerne les familles dont un enfant était déjà bénéficiaire du service lors de l'année scolaire 2023-2024.

Pour vous aider dans cette démarche, la présente procédure reprend chaque étape de la réinscription de votre enfant jusqu'à la mise en place de sa prise en charge.

L'unité Transport du Département reste à votre disposition en cas de difficultés.

1. Les différentes étapes de la réinscription

1.1. Connexion au compte famille

Au printemps, vous avez reçu un courriel de la part de l'unité Transport vous informant de la possibilité de réinscrire votre enfant afin de demander la prise en charge de ses frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2024-2025. Dans ce mail, nous vous invitons à vous connecter sur le site <u>https://meurthe-et-moselle.anvergur.org/departement54/index.php#</u>.

1.1.1. Identifiants connus

La page ci-dessus s'affiche et vous devrez vous connectez avec vos identifiants créés l'année dernière.

Trans	Scolaire
Connexion	Informations
💄 Code ou Email	Transport scolaire adapté du Département de Meurthe-et-Moselle
Mot de passe. 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial Connexion Connexion Nous vous offrons la possibilité d'effectuer en ligne l'inscription au service de transport scolaire. Vous pourrez également suivre en ligne l'évolution du dossier.	Bienvenue sur le logiciel de gestion des transports des élèves et étudiants en situation de handicap du Département de Meurthe-et-Moseille. Conformément aux articles R. 3111-24 et R. 3111-27 du Code des transports, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moseille finance et organise le transport scolaire adapté selon différentes modalités.
Créer un Compte Famille	Les bénéficiaires de ce service, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règles du
Mot de passe oublié ? Cliquez ICI pour renouveler votre mot de passe .	Règlement départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et- Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap -
202	3 © (c)

1.1.2. Identifiants non connus

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez cliquer sur le mot « CI » en-dessous de « Mot de passe oublié ? ».

Dans ce cas, vous devrez entrer sur la page suivante l'adresse mail sur laquelle vous avez reçu le mail de l'unité Transport vous invitant à renouveler l'inscription de votre enfant pour la nouvelle année scolaire.



Une fois votre adresse saisie, vous pourrez clique sur le bouton « Envoyer \rightarrow ».

TransS	Scolaire
Mot de passe oublié Si us seul nom d'utilisateur est associé à l'adresse de courrier électronique, nous vous enverons lo courrier électronique avec votre nom d'utilisateur et un lien pour saisir votre mot de passe. Inter une adresse email valide Email Retour Partial 	Informations Transport scolaire adapté du Département de Meurthe-et-Moselle Bienvenue sur le logiciel de gestion des transports des élèves et étudiants en situation de handicap du Département de Meurthe-et-Moselle. Conformément aux articles R. 3111-24 et R. 3111-27 du Code des transports, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle finance et organise le transport scolaire adapté selon différentes modalités. Les bénéficiaires de ce service, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règles du Règlement départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et- Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap
2023	@ (c)

Une fois votre adresse mail saisie et envoyée, le message ci-dessous s'affiche sur la page d'accueil, vous indiquant la réception d'un courriel sur votre boîte mail. Allez le consulter.

Nous vous avons envoyé un email permettant d'initialiser ou de modifier votre mot de passe. ATTENTION vérifiez votre dossier SPAM si vous ne le trouvez pas.

Vous trouverez dans ce mail un lien vous permettant de réinitialiser votre mot de passe. Cliquez dessus pour voir une nouvelle page de TransScolaire s'afficher.

с	Conseil départe À : Vous	onseil départemental de Meurthe-et-Moselle <transport@departement54.fr> : Vous</transport@departement54.fr>						
	Madame, Monsieur,							
	Vous avez demandé u	ne initialisation ou modification de votre mot de passe, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous.						
	CLIQUEZ ICI POUR R	EINITIALISER VOTRE MOT DE PASSE						
		Unité Transport						
		Pôle Ressources – DGA Solidarités						
		03 83 94 56 19						
	MELIRTHE							
	MOSELLE	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle						
		48, Esplanade Jacques Baudot						
	CO 90019 / 54035 NANO	Y cedex						
	Le contenu de ce courriel e	t ses éventuelles pièces jointes s'adressent exclusivement à la personne destinataire. Si cet envoi ne vous est pas destiné, ou si vous l'avez reçu par erreur, mer	ci de le renvoyer à l'émetteur et					

Sur cette page, vous devrez saisir deux fois le mot de passe choisi en respectant les critères de sécurité (le mot de passe doit contenir 12 caractères et contenir au moins une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre et un caractère spécial).



Vous devez ensuite cliquer sur l'animal demandé, puis sur le bouton « Envoyez \rightarrow ».



Votre mot de passe a été modifié. Vo pouvez maintenant vous connecter sur le bouton Retour	ous Cliquez	
Mot de passe Saisissez voire nouveau mot de passe :		
<u>≜</u>	8	
Veuillez cliquez sur l'animal ci-des correspondant à : coq	Sous	
2023 © anvergur		

Lorsque le message en haut de la page précédente s'affiche, vous devrez cliquer sur le bouton « C Retour ».

Vous serez ensuite réorienté.e vers la page d'accueil sur laquelle vous pourrez saisir votre adresse mail et mot de passe créé et cliquer sur le bouton « Connexion \rightarrow ».



Trans	Scolaire
Connexion	Informations
Code ou Email	Transport scolaire adapté du Département de Meurthe-et-Moselle
Mot de passe. 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spècial Connexion	Bienvenue sur le logiciel de gestion des transports des élèves et étudiants en situation de handicap du Département de Meurthe et-Moselle.
Nous vous offrons la possibilité d'effectuer en ligne l'inscription au service de transport scolaire. Vous pourrez également suivre en ligne l'évolution du dossier.	Contormement aux articles R. 3111-24 et R. 3111-27 du Code des transports, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle finance et organise le transport scolaire adapté selon différentes modalités.
Créer un Compte Famille	Les bénéficiaires de ce service, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règles du
Mot de passe oublié ? Cliquez ICI pour renouveler votre mot de passe .	Règlement départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et- Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap
2023	€ (C)

1.2. Inscription du bénéficiaire du transport scolaire adapté

Une fois connecté.e, vous arriverez sur la page d'accueil de votre compte famille. Depuis cette page, vous pourrez consulter plusieurs éléments en cliquant sur les onglets bleus.



Dans le « DOSSIER ELEVE », vous pourrez consulter la fiche de votre enfant déjà pris en charge et ajouter un nouvel enfant si besoin.

Un seul compte famille permet de gérer le dossier de tous les enfants de la famille bénéficiant d'un avis favorable au transport par la MDPH.



Trans Scottere	Accueil								😑 💄 USAGER M 👻 💡
🛔 Portail Famille	Liste	e des Us	agers						3
	b 00	• 1 enr. 100	ø						
		0	Nom	Etat	Etablissement	Né le	Classe	Particularité	Transporteur
	Q	Q		Q	4	Q	Q	Q	- United States
	0	S	USAGER Test (Controle(1)	Ecole élémentaire Jules Ferry - DLT, DOMMARTIN LES TOUL	28/02/2013	CM2	PMR	DMA / Ambulances Modernes 03-83-50-15-15

Pour consulter la fiche existante de votre enfant, vous devrez cliquer sur l'icône vert 🥑 devant son nom.

Vous arriverez sur la page ci-dessous et devrez vérifier les informations présentes et les modifier si nécessaire.

ossier élèv	/e G	✓ Valider votre inscri	ption 🖪							• C
Je reconnais avoir lu	u le règlement (et accepte ses conditions. Clique	ez ici pour litz e règlement							
М.	Mme	N	lom* HOTTO			Prénom*	Mathis		11 ans	
Usager-Elève	2 Repr	esentant, Adresses et Circui	t <u>3</u> Dépot de docu	nents						
	_								Suite	e 🕨
N°	3493									
Né le*	18/10/2011	#								
Etablis	ssement*	Collège Saint-Exupéry - S	Saint Nicolas De Port - 8 ro	ute de Coyv	illers ! O	=				
	Classe	5EME		• ≡		Paticularité Transport*	PMR		0	≡
Spéci	ificité 🕜									
	Régime	Demi-Pensionnaire Inter	ne Externe							
MDPH										
Avis MDPH	Favorable	~	N° de 54							
		d	lossier H (ex.:							
		MOPT	54)							
Début de	29/12/202	I	i Fin de	31/08/20	25	曲				
validité			validité							
Observation réserve de me	MDPH (sous ention MDPH)									
									11	
Complément	(s) d'inform	ation(s)								
Complement	(0) u									
Scolarisé établissemen	é(e) dans son nt de secteur	Oui							*	
Date de dét pour la pri	but souhaitée ise en charge	04/09/2023								
Confirmation fa	amille ?	22/03/2023	Contrôlée le	jj/mm/aaa	3		Carte Scolaire	jj/mm/aaaa		

Une fois cette page complétée, vous devrez cliquer sur le disque enregistreur en haut de la page et passez à l'onglet 2.

Sur cette page, vous devez compléter le type de transport souhaité en accord avec les préconisations de la MDPH.

Pour rappel, si l'avis de la MDPH indique que l'élève est en capacité de prendre les transports en commun, c'est un abonnement de transport en commun qui lui sera remboursé, ainsi qu'à son accompagnateur.

Si la famille décide de faire les trajets avec un véhicule personnel, ce sont les frais kilométriques qui seront remboursés à hauteur de 0,50 € par kilomètre effectué entre le domicile et le lieu de scolarisation.



Le transport collectif adapté ne peut être mis en place que sur avis de la CDAPH et accord de l'unité Transport.

Vous devrez également compléter vos coordonnées en tant que représentant.e légal.e de l'enfant bénéficiaire, son adresse de départ, ainsi que les jours concernés par les trajets scolaires. Au moins un numéro de téléphone doit être renseigné.

En cas de garde alternée ou de lieu de prise en charge de l'enfant différent de son domicile, la partie « Adresse n°2 » doit obligatoirement être complétée.

Dossier élève 👩	✓ Valider votre inscription								1 8
🗆 Je reconnais avoir lu le règlement e	et accepte ses conditions. *								
	Mme	No	m* HOTTO			Prénom* Mathis			
Usager-Elève 2 Repr	ésentant, Adresses et Circuit Objot o	de documents							
44 Principlent									Suite M
Adresse nº 1					Adresse nº 2				
Type de transport*	Remboursement kilométrique (0,50 € du kr	m)		~	Type de transport				~
Type*	La Maman		~		Туре			~	
Civilité	M. Mme M.M. Mmes Auto	w.			Civillé	M. Mme M.Mme MM. Mmes Autre			
Parent *	Hotto		Céline		Parent	Nom		Prénom	
Adresse *	✓ Vile	15 Rue des Violettes 54710 Flévi	le-devant-Nancy	•	Adresse	✓ Vile	adresse, code postal, ville (aidez vous	du bouton de droite)	•
Iraget(s) concerne(s) parte s Lu Ma All Ret Al Ret A Pare V V V V	rampor (a cocher) Me Je Ve Sa Di 1 Ret Al Ret Al Ret Al Ret V V V V V				Lu Ma All Ret All Ret A	amsport (a cocher) Me Je Ve Sa Di Il Ret All Ret All Ret All Ret			
	TELEPHONE FIXE :		TELEPHONE MOBILE :			TELEPHONE FIXE :		TELEPHONE MOBILE :	
Fixe 🗸		Mobile 🗸	00-00-00-00		Fixe 🗸		Mobile 🗸		
Fixe 🗸		Mobile V			Fixe 🗸		Mobile 🗸		
E-mail *					E-mail				
IBAN									
BIC									
48	.621911,6.198258								
44 Précédení									Suite 🍽
C Valider votre inscr	ription								

Une fois tous les éléments complétés, enregistrez grâce au bouton disque enregistreur et passez à l'onglet 3.

Sur cette dernière page vous pourrez déposer les pièces justificatives nécessaires pour l'instruction de vote dossier. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur le bouton bleu à côté de chaque ligne, rechercher la pièce dans vos documents et la déposer.

L'avis MDPH en cours de validité pour l'année scolaire 2024-2025 est obligatoire pour tous les élèves et étudiants.

Le RIB et le justificatif de domicile sont nécessaires pour les familles demandant le remboursement des frais kilométriques ou dont les enfants prennent les transports en commun.

Dossier élève 🛛 🚱	✓ Valider votre inscription	n B						. 6
Je reconnais avoir lu le règlement et	accepte ses conditions. *							
M. Mme	Non	n* USAGER		Prénom*	Test		10 ans	
Usager-Elève 2 Représ	sentant, Adresses et Circuit	Oépot de documents						
44 Précédent								
Veuillez déposer ci-dessous les piè	ces justificatives nécessaires à l'i	instruction du dossier (Outils, Co	ourrier/Mail nº-34).					
							_	
Avis favorable MDPH						0	1	
Justificatif de scolarité						0	±	
RIB						0	±	
Justificatif de domicile						0	4	
Document n° 5						0	±	
H Précédent								
	ption							

SOLIDARTÉS

Attention ! Avant la validation de l'inscription de votre enfant, vous devrez avoir pris connaissance du Règlement départemental d'aide sociale concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap accessible depuis le lien bleu. Une fois le règlement lu, vous devrez cochez la case correspondante. Ce règlement s'applique à chaque famille bénéficiaire du service et aux transporteurs.



Une fois la case correspondante cochée, vous pouvez cliquer sur le bouton « Valider votre inscription ». A ce moment vous recevrez un mail de confirmation de réception de votre demande.

Vous serez réorienté.e vers le(s) dossier(s) élève(s). Si vous souhaitez inscrire un autre enfant de la famille, vous pourrez le faire depuis cette page. Vous pourrez également voir sur cette page l'avancée du traitement de votre demande.





Pour être prises en compte au jour de la rentrée scolaire, toutes les demandes de prise en charge de transport scolaire adapté devront obligatoirement être envoyées avant le 15 juillet.



Depuis la page d'accueil de votre portail famille, vous pourrez saisir les absences de votre enfant (le plus en amont possible) et envoyer des messages et documents à l'unité Transport du Département.

BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL								
Pour effectuer votre demande d'inscription cliquez sur la rubrique "DOSSIER ELEVE".								
En cours d'année scolaire, vous pourrez signaler toute absence de votre enfant via la rubrique "SAISIE D'UNE ABSENCE".								
 Pour toute correspondance avec l'unité Transport du Département vous pourrez utiliser la rubrique "MESSAGERIE". Depuis cette rubrique tous les mails échal l'application seront conservés et consultables. 	ıgés via							
Vous pourrez également utiliser la rubrique "DOCUMENTS PARTAGES" pour nous transmettre tous types de documents en cours d'année.								
Les bénéficiaires du service de prise en charge des frais de transport scolaire adapté, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règle départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et-Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de h	es du Règlement andicap.							
LES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 SONT OUVERTES DU 3 AVRIL AU 15 JUILLET 2023								
DOSSIER ÉLÈVE SAISIE D'UNE ABSENCE MESSAGERIE DOCU PAF Accéder à La page	MENTS RTAGÉS ⊖							

2. Validation de votre demande de prise en charge

Une fois votre demande de prise en charge validée, elle est automatiquement transmise à l'unité Transport du Département. Les agents vont vérifier chaque demande individuellement et pourront vous contacter en cas d'éléments manquants ou pour des précisions.

Vous serez informé.e au cours de l'été de la validation ou non de votre demande et de ses conditions de mise en place.

Tout au long de l'année scolaire, vous pourrez utiliser l'espace « MESSAGERIE » et « DOCUMENTS PARTAGES » pour solliciter et informer les agents de l'unité Transport et leur transmettre des documents.

Les agents de l'unité Transport restent disponibles pour répondre à toutes vos questions :

- Par mail à l'adresse transport@departement54.fr ;
- Par téléphone au 03 83 94 56 19 ;
- Physiquement ou par courrier au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
 48 Esplanade Jacques Baudot CO 90019 54035 NANCY Cedex.

